

AVIS PUBLIC

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL À HUIS CLOS

Avis est par la présente donné :

À la population que conformément à la directive émise par le décret numéro 177-2020 du 13 mars dernier qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois en raison de la pandémie COVID-19 et l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux, l'assemblée publique ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Paul-d'Abbotsford du mardi 11 août 2020 se tiendra à huis clos par vidéoconférence.

Aucun public ne sera admis. Le huis clos demeure valide pour une durée indéterminée, et ce, selon les prochaines directives du gouvernement.

Toute personne désirant poser des questions est prié de la poser, au plus tard le mardi 11 août 19h00, par courriel à l'adresse : jr.cloutier@saintpauldabbotsford.qc.ca. Toutes les questions reçues par courriel seront lues et répondues lors de cette séance.

DONNÉ à Saint-Paul-d'Abbotsford, ce 4 août 2020.

Jean-Raphaël Cloutier
Directeur général